Le Petit Journal de NEUVIC

Périodique d'informations municipales - Juillet 2017 - N° 25

Editorial

Madame, Monsieur,

« Le petit Journal de Neuvic » vous apporte chaque année, au début de l'été des nouvelles de notre cité.

Vous pourrez constater que des projets qui avaient été différés pour des raisons de restrictions budgétaires (baisse des dotations de l'État) voient le jour.

Je veux citer en particulier le chalet d'aisance à l'architecture si originale qui a repris sa place face à la mairie et enfin et surtout la « salle des lotos » de Planèze dont les travaux sont bien avancés et pourra retrouver son activité au début de l'automne.

Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées se sont poursuivis avenue Général de Gaulle en particulier. Ces travaux qui gênent temporairement la vie de tous les jours dans les secteurs concernés (bruits, poussière, stationnement et circulation) vont s'achever dans les semaines qui viennent. Les revêtements des rues et avenues seront refaits dès que toutes les canalisations auront été remplacées.

En attendant de faire les travaux d'assainissement dans le secteur de la gare et de la Côte, Neuvic a réalisé une nouvelle avancée importante pour l'environnement et en particulier la protection de la qualité des eaux de la rivière Isle.

Je tiens aussi à remercier tous les clubs et associations qui contribuent très largement au lien social de notre village. Je félicite en particulier toute l'équipe du nouveau Comité des fêtes qui a permis la réalisation d'une « première » réussie avec « Neuvic sur Rire » au vocable si bien choisi.

Chers concitoyens, que vous restiez à Neuvic ou que vous partiez loin du département, je vous souhaite de bonnes vacances.

Bien cordialement

François ROUSSEL
Maire de Neuvic
1er Vice-Président de la
Communauté de communes Isle Vern Salembre

L'avenue de la Gare est désormais l'avenue Yves Guéna

C'est en présence de Madame Yves Guéna et de sa grande famille qu'a été inaugurée l'avenue Yves Guéna (ancienne avenue de la Gare) le 18 juin dernier.

Madame Yves Guéna dévoile la plaque

Le choix du 18 juin était évident pour saluer la mémoire d'un gaulliste historique. En effet, lorsque le 18 juin 1940, le général de Gaulle lance son appel, Yves Guéna n'a pas encore 18 ans, mais il part pour l'Angleterre.

Dans son allocution*, François ROUSSEL a retracé les principales étapes de la vie d'Yves Guéna : la guerre et la libération de la France, le ministre du Général de Gaulle, la vie du député et sénateur de la Dordogne. C'est à Yves Guéna que l'on doit en particulier l'implantation d'un centre de détention à Neuvic.

Une très belle exposition de dizaines de photos retraçant 40 ans de vie publique et politique a captivé la foule nombreuse des amis et compagnons d'Yves Guéna présente à cette cérémonie.

** on peut retrouver l'intégralité du discours de François Roussel sur le site de la mairie : http://www.mairieneuvic.fr*

Exposition de photos de 40 ans de vie politique

Chalet d'aisance, place de la mairie

Les ouvriers charpentiers couvreurs de l'entreprise GUY ont été courageux de poursuivre le chantier malgré la canicule.
Ces toilettes publiques sont entièrement automatiques, lavées et désinfectées après chaque utilisation.
On reconnaît la charpente d'origine qui a été « suivie » et repeinte. Les fondations, la pose des pierres d'angle et l'enduit de finition seront également effectués par les agents des services techniques : sur ce chantier, nous tenons à les féliciter, principalement Marc BRUNET, Mathieu DELMARES, Sébastien LAVIGNAC, Sébastien URGEL.
Le coût de l'opération est de 47 000 € ht.

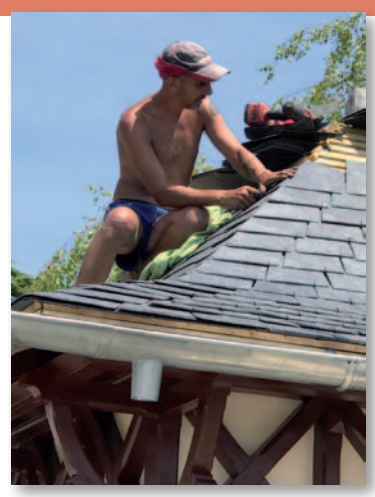

À l'accueil du secrétariat de la mairie on surveille le bon déroulement des opérations !

Travaux de réhabilitation et de mise en conformité de la salle de Planèze

Coût de l'opération 283 620 € HT

Suite à l'appel d'offres et à l'attribution des marchés de travaux aux entreprises, le coup d'envoi vient d'être donné pour 12 semaines de travaux :

LOT 1 Menuiseries intérieures et extérieures ..... 76 184,00 €
Sarl RIOU - 10, rue Alfred Nobel - ZAE Landry - 24750 Boulazac

LOT 2 Plâtrerie - Faux Plafond ..... 63 600,00 €
Sarl VALIANI & fils - 4, rue Gustave Eiffel - ZAE Landry 2 - 24750 Boulazac

LOT 3 ASCENSEUR ..... 17 248,00 €
SARL Alarme Automatisme du Périgord - 17, rue Alphée Maziéras – 24000 Périgueux

LOT 4 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES ..... 31 540,80 €
Société Neuvicoise d'électricité - 38, Route de Saint-Astier – 24190 Neuvic

LOT 5 CHAUFFAGE VENTILATION RAFRAICHISSEMENT PLOMBERIE SANITAIRE ..... 24 085,04 €
Sarl Audebert Fils - La Gare – Route de Saint-Germain – 24190 Neuvic

LOT 6 REVETEMENT DE SOL ..... 28 790,00 €
Sarl DE SOUSA FILS - 8, impasse Ernest Regnier – 24750 Boulazac

TRAVAUX en REGIE et matériaux ..... 20 908,07 €

BUREAU D'ETUDE ODETEC ..... 16 800,00 €
339, Route Louis Aragon – 24330 Boulazac Isle Manoire

MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE et SPS ..... 4 465,00 €
SOCOTEC - 35 rue du Général Morand – 24000 Périgueux

Ce projet bénéficie d'un financement à hauteur de 57, 32 % du coût HT de l'opération : 112 280 € de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et 50 309 € du Conseil départemental de la Dordogne dans le cadre du contrat de ville.

La réouverture au public est prévue début octobre, après visite de la commission de sécurité.

Rue du Docteur Léger

Depuis l'installation de la Grande Pharmacie de Neuvic, il a été convenu avec les riverains de mettre cette voie à double sens et en zone 20 dite « espace partagé ».

Cette circulation sera testée à titre expérimental pendant quelques mois dès que l'ensemble des aménagements prévus depuis la rue du 8 mai 45 jusqu'à l'entrée de la place des Sabotiers sera réalisé.

Mini rond-point à l'angle des rues du Docteur Léger et de la rue du 8 mai 1945

Bornes de recharge des véhicules électriques

Le SDE 24 (Syndicat départemental des énergies) organise et finance avec la participation de l'Ademe, le déploiement de 142 bornes de recharge accélérée et 6 bornes de recharge rapide sur tout le département de la Dordogne.

Pour Neuvic, deux bornes seront très prochainement en service, l'une sur la place du Chapdal, l'autre sur la zone de parking du Centre multimédia, tout près de la Poste.

Extension du colombarium

Si l'inhumation a longtemps été la règle pour les défunts, de plus en plus de personnes font désormais le choix de la crémation. Aussi, pour répondre aux demandes, la commune a décidé d'agrandir son columbarium situé dans le cimetière. Deux extensions de 2 fois 12 places vont donc voir le jour, permettant d'accueillir 48 urnes cinéraires*.

** on appelle ainsi les urnes funéraires où l'on place les cendres d'incinération*

Assainissement

Les travaux de réhabilitation du réseau collectif d'assainissement se poursuivent depuis plus d'un an. Après les secteurs très agglomérés de la Chènevière et de la Croix Blanche, c'est au tour maintenant de l'avenue Général de Gaulle d'être en chantier.

À l'occasion de ces travaux, il apparaît que bon nombre d'habitations ne sont pas correctement raccordées, c'est-à-dire que les eaux usées mais aussi les eaux pluviales sont déversées dans le réseau d'assainissement.

La conformité d'un branchement d'assainissement consiste à séparer les eaux usées des eaux pluviales :
- les eaux usées domestiques (vaisselle, douche, lessive, WC) sont raccordées au réseau collectif eaux usées,
- les eaux de pluie (gouttières, toitures, terrasses) ne sont pas des eaux usées et elles doivent obligatoirement être évacuées séparément, soit par infiltration dans le terrain de la propriété, soit raccordées au réseau pluvial existant distinct de celui des eaux usées.

La non-conformité ou le mauvais état des raccordements des immeubles au réseau public de collecte des eaux usées entrainent d'importants dysfonctionnements des réseaux et de la station d'épuration : déversements dans le milieu naturel, débordements, baisse des rendements épuratoires, etc.

Pour faire face à ces situations, les collectivités ont des obligations et disposent de prérogatives en matière de contrôle des raccordements sur la partie privée. En effet, conformément à l'article L 1331-4 du Code de la Santé publique, les collectivités doivent contrôler la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement neuf ou existant, ce contrôle est obligatoire et est réalisé par le délégataire du service public d'assainissement, la société des eaux SUEZ.

C'est ainsi que **le Conseil municipal a décidé de rendre obligatoire le contrôle de la conformité des raccordements sur la partie privée** à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé au réseau d'assainissement ou susceptible de l'être.

Ce qui permettra aussi d'harmoniser les pratiques entre l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif, car à ce jour l'obligation de contrôle lors d'une vente, ne concernait que les habitations disposant d'un assainissement autonome (non collectif).

Par ailleurs, dès la fin du programme de travaux de réhabilitation des réseaux, la commune va entreprendre, par secteurs, une campagne de vérification de la conformité des évacuations des eaux usées et des eaux pluviales des habitations desservies par le réseau public d'assainissement.

Ma commune, ma santé

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Isle Vern Salembre s'engage pour améliorer l'accès aux soins avec « Ma commune, ma santé » des habitants de la communauté de communes.

Grâce à la mise en place du dispositif « Ma commune, ma santé » en partenariat avec l'association ACTIOM, la communauté de communes peut désormais faire bénéficier à ses administrés, à ses agents territoriaux, aux « non-salariés », aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs indépendants d'une complémentaire santé négociée et mutualisée, à moindre coût et accessible à tous.

Elaborée pour améliorer l'accès aux soins et générer du gain en pouvoir d'achat, cette mutuelle a pour but de favoriser le retour dans le système de soins pour certains et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres.

Sans questionnaire de santé, sans condition de revenu et personnalisable, l'offre « Ma commune, ma santé » s'adapte aux besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux et à des tarifs préférentiels.

À partir du 3 juillet, des permanences se tiendront jusqu'en janvier 2018, tous les lundis de 9h à 12 et de 14h à 17h à l'Espace Solidarité Emploi de Neuvic.

Renseignements : 05 53 80 86 86 ou 05 53 03 45 82

Concours photo Image & zoom : « Autour de l'arbre »

Le Centre multimédia et la Bibliothèque de Neuvic proposent la deuxième édition du concours photo « Image et zoom », destiné aux photographes amateurs.
Cette année le thème du concours est **« Autour de l'arbre »**. Qu'il soit isolé, en bosquet ou dans une forêt, fruitier, d'ornement, majestueux, remarquable ou rabougri, l'arbre joue un rôle prépondérant dans l'écosystème comme dans la vie quotidienne. Il peut aussi accueillir animaux, végétaux et être transformé. C'est donc un thème très vaste qui est proposé cette année.

L'été peut être propice à réaliser de belles photos. Vous avez jusqu'au 30 octobre pour déposer vos clichés et vous inscrire à ce concours. À vos appareils photos !

Dans le cadre de ce concours photo, **une formation sur le thème du cadrage** est proposée samedi 30 septembre. Elle sera animée par Loïc Mazalrey, photographe professionnel de Dordogne. Vous pouvez vous inscrire auprès du Centre multimédia.

http://www.mairieneuvic.fr/index.php/concours-photos

Cyprès chauve (Taxodium disticum) sur la route de St-Séverin d'Estissac

Festival « Neuvic sur Rire »

Gros succès pour le premier festival de rue « Neuvic sur Rire », samedi 24 juin, avec quatre spectacles très suivis par un public familial. Dès 18 heures, le jongleur « Zanzibar » s'est lâché devant l'église, aussitôt suivi par les acrobates de « La Cabriole » devant leur roulotte. Les spectacles se sont enchaînés et les spectateurs ont pu ainsi apprécier les crieuses de rue « Les Boudeuses », avant d'écouter les chanteuses très décalées des « Banquettes Arrières ».
Le Comité des fêtes et la mairie se réjouissent du succès de cette première édition entièrement gratuite. Rendez-vous pour la 2de édition de ce festival, **samedi 23 juin 2018 !**

Les sportifs neuvicois mis à l'honneur

Le maire François Roussel avait de nouveau tenu à honorer les clubs sportifs de la commune et à remercier les bénévoles qui œuvrent pour faire briller leurs différentes disciplines :

Le **football** qui réalise avec ses jeunes une formidable saison : U11 : Vice-champion Dordogne futsal - Vice-champion Aquitaine futsal - Vainqueur de la Coupe de Dordogne.
U13 : Finaliste de la coupe de Dordogne - Vice-champion Dordogne futsal.
U18 : Vainqueur Coupe Dordogne futsal - Vainqueur Challenge de l'offensive - Champion de Dordogne 1re division.

Le **canoë kayak** : Tanguy et Manoël ROUSSIN, deux frères en 1re année Junior ont passé avec succès les tests du parcours d'excellence sportive de la FFCK. Ils entrent en septembre sur la liste Espoirs Haut Niveau du ministère des Sports.
Juline AMBLARD en Minime dame, termine 4e de la Finale Régionale du Challenge jeunes de Jarnac 5e au classement numérique français.
Tom RAMON : en minime homme, 3e ouvreur à la descente 1 de Vigeois. Sera également ouvreur aux Championnats de France de juillet à Metz. 4e au classement numérique français.

La **pétanque** : Bravo à Bernard MECHAUSSIER, Marc GALLOU et Paul EMERY quart de finalistes Championnat de Dordogne triplette vétérans.
Charles et Sylvain VISSE demi-finalistes en Ligue doublette.
David LACOMBE demi-finaliste en individuel Ligue.
David LACOMBE, Charles et Sylvain VISSE champions de Dordogne, quart de finalistes aux Championnats de France 2017.

Le **basket** : Les Benjamines : championnes de Dordogne. Bon comportement des Cadettes en Championnat régional contre des équipes comme Mont-de-Marsan ou Bordeaux.

Le **sport équestre** : en club 4 félicitations à Alycia BONNELIE sur Chramberry, Angelina OINTO sur Serena et Justine MICHEL sur Orki.
Club 3 : Justine MARTIN sur Ukrainia, Raphael DELAPCHIER sur Ukrainia, Marion MATHIEU sur Rita, Alycia BONNELIE sur Titus.
Club 2 : Antéia PANNEQUIN LE GOLVAN sur Balck, Estelle LACOSTE sur Opium, Eva LABRIOT sur Clin d'Œil des Coutis, Nathalie PAREDES sur Opium.

Le **badminton** : 7 titres de Champion(ne) de Dordogne : GALLAND Sébastien, GERNIGON Gaëlle, HOUCHOU Catherine, HOUCHOU Guillaume, LAMARGOT Claire, MAZE Fleur et PRIORET Christophe.
6 titres de Vice-champion(ne) de Dordogne : HAZERA Camille, HOUCHOU Emilie, PAGEOT Benoît, THOMASSON Cédric, TROUBADIS Kelly en simple et double.

À noter des parents particulièrement heureux cette année puisque le même jour ils ont pu voir leur fille Lilou devenir Championne de Dordogne benjamine en basket le matin et leur fils Milo devenir également Champion de Dordogne en football U11 l'après-midi. Julie et Fabien NAUDET peuvent être fiers de leurs enfants et les clubs cités fiers de les avoir comme bénévoles.

Marion MATHIEU sur Rita

Une partie des sportifs à l'honneur devant le Centre multimédia

Distinctions

Meilleurs apprentis de Dordogne

Trois jeunes neuvicois médaillés d'Argent au 32e concours « Un des meilleurs apprentis de la Dordogne » 2017

Dans la catégorie **« Installations Thermiques »**
Alexandre BONIS,
La Petite Veyssière

Dans la catégorie **« Réparations des carrosseries automobiles »**,
Anthony LIBERAT
35, lotissement de la Croix Blanche

Dans la catégorie **« Peintre applicateur de revêtement »**,
Fabien BAZILLE
46, route des Meuniers

Médaille de la famille

Dimanche 28 mai et samedi 3 juin, deux médailles de bronze de la famille ont été remises par le maire, François Roussel, à Véronique LENGLET et Eliane BOUE, deux mères méritantes, entourées de leur famille.

Véronique LENGLET

Véronique LENGLET, native de Versailles, elle vit en Périgord depuis près de 19 ans. Professionnellement elle a opéré dans des domaines bien différents selon les circonstances de sa vie, mais on retiendra son activité de bénévole aux sein de l'équipe des Restos du Cœur de Neuvic durant près de 13 années, dont 5 années de présidence : elle a composé une famille de quatre enfants : Nazareth, Mélissandre, Daphnée et Ludwig, qui lui ont donné 6 petites-filles.

Quant à **Eliane BOUE**, originaire de Bordeaux, elle vit sur la commune depuis prés de 44 ans au quartier de la Gare. Après avoir élevé quatre enfants, Patrick, Bruno David et Pascal, elle a entamé une carrière professionnelle en usine, et l'a terminée sur un emploi de service aux personnes âgées. Depuis sa famille s'est agrandie avec 8 petits-enfants.

Eliane BOUE

L'huile de noix du Moulin de la Veyssière décroche l'argent !

Salon de l'Agriculture 2017 : **l'huile de noix du Moulin de la Veyssière primée au Concours général agricole.** Le jury a souligné une huile à la couleur ambrée flatteuse, agréable et équilibrée en bouche.

C'est donc en argent que l'huile repart de cette édition 2017 du Salon de l'Agriculture.

Civisme

Le civisme permet de vivre agréablement en société, voici quelques règles à respecter

Bruit : *Arrêté préfectoral du 02 juin 2016*
Les **travaux momentanés** de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que : **les jours ouvrables** : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ; **les samedis** : de 9h à 12h et de 15h à 19h ; **les dimanches et jours fériés** : de 10h à 12h.

Brûlage :
Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit. Les déchets verts doivent être portés en déchèterie : en contrepartie chaque année il y a distribution gratuite de compost.

Obligation d'élagage en bordure de la voie publique : *article L114-2 du code de la voirie routière*
Les propriétaires sont tenus de procéder à l'élagage de toute végétation (arbres, arbustes, haies vives, rosiers grimpants, ronces, etc.) qui surplombe la chaussée ou qui occulte les panneaux de signalisation routière, tout comme les branchages qui dépassent les limites de propriété et gênent les piétons sur les trottoirs.

La tribune de l'opposition municipale

Le Conseil municipal s'est réuni trois fois au cours de ce premier semestre.
Nous sommes représentés dans la commission des finances (F. LAHONTA) et la commission qui étudie les subventions aux associations (F. CHASSIN). À ce propos il a notamment été proposé que les associations étudient un tarif préférentiel pour les habitants de la commune. Nous attendons un positionnement de la majorité municipale. Nous sommes présents quotidiennement dans la vie associative. Par ailleurs, nous vous rappelons que nous restons à votre disposition pour toute demande ou information.

Orientations budgétaires et délibérations :

Nous avions voté contre l'augmentation des taxes directes locales en 2016. Cette année nous avons validé la baisse de la taxe foncière non bâtie. Cependant, vous remarquerez que la Communauté de communes augmentera ses taux de 3 points pour chaque taxe. J'ai défendu vos intérêts au sein de la Communauté de communes en m'opposant à cette augmentation brutale et ai proposé une solution proche de l'évaluation réalisée par un cabinet indépendant d'analyses. Malgré tout, la majorité RELATIVE l'a emporté. Ce n'est que moindre mal comparé à la proposition de notre maire et vice-président communautaire en charge de la politique du territoire qui souhaitait une mise sous tutelle !! Cette option aurait permis au préfet d'augmenter les taux d'au moins de + 5, voire même + 10 ou plus. D'un autre côté, notre maire a beau jeu d'expliquer ensuite que les impôts de la commune n'augmentent pas !

Nous avons voté pour le budget présenté bien que nous ne connaissions pas à ce moment là la position communautaire. Il est anormal que ce vote ait lieu 2 jours avant le vote communautaire qui nous impacte si grandement.
Il est enfin prévu, comme nous le demandons depuis les élections, de terminer la rénovation de la salle de Planèze (ou des associations). Son financement est supporté à hauteur de 40 % par des subventions.
Nous avons évidemment approuvé la mise en place de la convention avec l'association d'insertion RICOCHETS pour l'entretien des espaces verts de la commune. Cette association bénéficie aussi d'une convention avec la communauté des communes CCIVS.

Toute l'équipe vous souhaite d'excellentes vacances d'été.

F. LAHONTA

Pierre Bellemare à Neuvic

Le 10 juin dernier, les commerçants du « Mag Presse » organisaient une séance de dédicace autour du livre *Les Mains d'or* d'Alain Bernard et préfacé par Pierre Bellemare.
À cette occasion, le célèbre journaliste et écrivain est venu soutenir son ami et dédicacer également ses nombreux ouvrages ; les Neuvicois ont pu côtoyer ainsi quelques instants, cet homme célèbre, jovial et fort sympathique.

Cérémonie au château de Neuvic - CNEFG

Le Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie de St-Astier accueillait fin juin 250 stagiaires français et étrangers de toute l'Europe et du continent africain. Ce stage s'est achevé le 29 juin au château de Neuvic en présence du numéro 2 de la Gendarmerie et de M^me^ la Préfète de la Dordogne. Cette soirée conviviale proposait des dégustations de produits locaux au son des cors de chasse de la Garde républicaine. Une parenthèse appréciée par tous les stagiaires, conscients des enjeux européens en matière de sécurité, de maintien de l'ordre et de lutte contre toute forme de violence.

... Dates à retenir... Dates à retenir... Dates à rete

Association du Don de sang bénévole

Prochaines collectes au club house du rugby :
mardi 31 octobre et mardi 26 décembre

J.-P. PONDVILLE - 06 16 83 38 38

Club de Football

Dimanche 20 août
brocante vide-grenier au Boulodrome

Tél. 06 14 13 67 46

Club de Judo Judo Tour Dordogne

Jeudi 27 juillet : journée d'animation pour les jeunes sous la Halle.

Club de Gym volontaire

Reprise des cours mardi 5 septembre à 18h30, salle du Sourire, place Jules Ferry, les mardis de 18h30 à19h45 et les jeudis de 18h15 à 19h30 - Adhésion : 85 €

Marie-Claude Audebert - 06 78 44 41 26 • Elisabeth MOULIS - 06 05 11 49 03

Animations du Comité des Fêtes de Neuvic

Dimanche 7 août : 33^e^ Bourse aux armes sur le site du Boulodrome.

Dimanche 10 septembre :
brocante vide-grenier sur le centre bourg.

Samedi 23 et dimanche 24 septembre :
3^e^ édition de la Fête de la Gastronomie au château de Neuvic

Franck DUPREUILH - 06 72 89 90 94

InfoDroits Informations juridiques pour tous vos litiges

Permanences à la mairie de Neuvic
les mercredis 27 septembre, 25 octobre et 22 novembre
de 9 h à 12 h

Agenda des festivités

Consultable sur le site web de la communauté de communes Isle Vern Salembre - CCIVS

www.ccivs.fr

ou sur le site web de l'Office de tourisme

http://www.tourisme-isleperigord.com/

Réalisation & impression : Imprimerie FANLAC - Neuvic-sur-l'Isle
IMPRIM'VERT®